



## FICHE A PROPOS DE L'EXCLUSION (par le collectif Fracas)

Exclusion : quelles sont les questions à se poser avant d'exclure quelqu'un·e ?

La fiche qui suit a été rédigée par le collectif français Fracas et s'adresse initialement aux milieux queers, féministes et militants. Il s'agit d'une liste de questions utiles quand un collectif/groupe est confronté à la possibilité de l'exclusion. L'exclusion en soi n'est pas une réponse à bannir mais on trouve utile de se poser les questions ci-dessous avant d'y avoir recours.

Voici les pistes  
proposées par Fracas



### Pourquoi ?

Quels sont les faits et qui nous les a rapportés ? A-t-on pris le temps de collecter la vision des faits de toutes les protagonistes, même celle de la personne qu'on souhaite sanctionner ?

Est-ce que la limite entre des comportements collectivement acceptables et non acceptables a été explicitée ? Est-ce qu'un temps collectif a porté sur la définition de cette limite ? Est-ce que ces limites ont été décidées par une majorité ou à l'unanimité, est-ce que tout le monde a pu assister à ce temps et s'y exprimer ? Est-ce que le collectif a pris le temps d'expliquer ces limites à la personne en question ?

Quel est le but de cette exclusion ?

A-t-on essayé toutes les autres options avant d'exclure cette personne ? Sait-elle ce qui lui est reproché ? Est-ce qu'il lui a été donné des chances de changer son comportement ?

Est-ce qu'elle a récidivé après qu'on lui ait expliqué l'aspect problématique de son comportement ?

Est-ce qu'on a pu lui expliquer l'échelle de valeur politique ou morale selon laquelle son comportement a été jugé ?

Ex : tout le monde n'a pas les mêmes échelles de jugement du « bien » et du « mal », ce jugement est culturellement, géographiquement, politiquement situé. Tout le monde n'a pas la même capacité d'empathie et de compréhension des émotions d'autrui.





## Qui ?

Qui a le pouvoir de dire qu'une personne doit être sanctionnée par le collectif ?

Est-ce que cette décision a été discutée et prise à la majorité, à l'unanimité ou par un petit groupe de personnes ?

Est-ce qu'il y a eu un temps préalable de discussion avec la personne à sanctionner ? Est-ce que cette personne a eu l'occasion d'exprimer son ressenti et point de vue sur la situation ?

Qui aurait l'autorité ou la légitimité pour avoir une telle discussion avec cette personne ? Est-ce un.e ami.e, un.e référent.e associati.f.ve, une personne hiérarchiquement plus élevée dans une entreprise ?



## Quand ?

Avant, pendant ou après un comportement problématique ?

Par exemple, décider de l'exclure avant :

« j'ai peur que telle personne ne se comporte pas bien en réunion et je décide de ne pas la prévenir de cette réunion ».

Pendant :

« nous sommes en réunion et telle personne insulte une autre, je lui demande de sortir de la réunion »

Après :

« telle personne a été insistante à plusieurs reprises avec moi au cours de cette soirée, je lui ai signifié et elle a continué, je lui signale le lendemain que je ne l'inviterai plus »

## Où ?

De quels espaces cette personne va-t-elle être exclue ?

Ex : espaces militants formels (réunions, AG, manifestations) ; espace militants informels (moments de discussion post réunions ou manifestations, bars, cafés) ; espaces de sociabilité (soirées entre militant.es, entre amis du collectif, déjeuners).

Dans quels espaces cette personne peut-elle se rendre ?

Quels sont les espaces ressources (sociaux, financiers, culturels) auxquels elle gardera l'accès libre ?

Est-ce que cette personne a un espace suffisant pour vivre, se sentir en sécurité et bien ?

Cette personne est-elle au courant des espaces où elle ne doit plus se rendre et où elle peut se rendre librement ?

## Comment ?

Comment l'exclusion va-t-elle prendre fin ? Quand est-ce qu'elle va prendre fin et selon quelles conditions ?



Ces conditions sont-elles vraisemblables ?



Ex : « l'exclusion prendra fin quand la personne aura changé » : comment évalue-t-on ce changement ? Quels sont les critères d'évaluation ? Qui peut évaluer ce changement ?

Que ce soit d'un lieu ou d'un collectif, exclure une personne queer et/ou minorisée d'un espace commun doit toujours être la dernière solution envisagée.



Fiche à retrouver sur le site du collectif Fracas:  
<https://www.collectif-fracas.com/>